

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2023 - (N° 273)

AMENDEMENT

N ° II-CD121

présenté par

Mme Meynier-Millefert, Mme Riotton, Mme Heydel Grillere, M. Masségia, M. Ghomi,
Mme Lemoine, Mme Le Feu et Mme Delpech

ARTICLE 27

ÉTAT B

Mission « Cohésion des territoires »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.